



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

BR-AM/CGF

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

### EXAMENS PROFESSIONNELS DES CATÉGORIES A ET B DE LA SPÉCIALITÉ « TECHNIQUE » – SESSION 2022

Les examens professionnels 2022 des grades « conseiller principal », « conseiller qualifié » et « conseiller » (catégorie A) ainsi que les grades de « technicien principal » et « technicien » (catégorie B) ont été organisés par le Centre de gestion et formation de la Polynésie française conformément à l'article 31 de l'ordonnance 2005-10 du 04 janvier 2005.

Ils ont été ouverts par arrêtés n° 2022-020 et n°2022-021 du 29 mars 2022 du Président du Centre de Gestion et de Formation, considérant les nombres de postes déclarés au 11 février 2022 par les communes, les groupements de communes ainsi que leurs établissements publics administratifs concernant les cadres d'emplois « conception et encadrement » et « maîtrise », décrits ci-après :

Type d'examen Professionnel demandé	Spécialité Technique					TOTALX
	Conception et encadrement – A			Maîtrise - B		
	Conseiller	Conseiller qualifié	Conseiller principal	Technicien	Technicien principal	
Par avancement de grade		8	2		8	43
Par changement de spécialité	0	0	0	0	0	0
Par changement de spécialité et promotion de grade		0	0		0	1
<b>TOTAUX</b>	0	8	2	0	8	44

Le cadre d'emplois « conception et encadrement » comporte un grade initial de « conseiller », un grade intermédiaire « conseiller qualifié » et un grade supérieur « conseiller principal ».

Le cadre d'emplois « maîtrise » comporte un grade initial de « technicien » et un grade supérieur « technicien principal ».

Les examens professionnels portaient soit sur un avancement au grade supérieur ou soit par changement de spécialité avec avancement au grade supérieur, ou bien un changement de spécialité sans changement de grade.

#### I- Examens professionnels : les données des sessions

##### A – Calendrier

Les arrêtés relatifs aux calendriers et aux conditions d'inscription ont été publiés au Journal Officiel de la Polynésie Française (JOPF).

*Période de retrait* des dossiers ou de préinscription sur site internet du CGF : du 11 avril 2022 au 06 mai 2022.

*Période d'inscription* : 11 avril 2022 au 06 mai 2022.

*Date limite de retour des dossiers* par la Poste : le vendredi 06 mai 2022 (le cachet de la poste faisant foi).

Épreuves écrites d'admissibilité : le mercredi 20 juillet 2022.

Épreuves d'admission : le 24 octobre 2022.

Publication des résultats : le 24 octobre 2022.

## B - Inscriptions

Au total, 12 candidats ont transmis leur dossier d'inscription dans les délais.

Les dossiers d'inscription reçus étaient découpés comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Dossiers complets	Dossiers rejetés	Totaux
« Conception et encadrement » - A	Conseiller principal	0	0	0
	Conseiller qualifié	6	0	6
	Conseiller	0	0	0
« Maîtrise » - B	Technicien principal	6	0	6
	Technicien	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>

Ainsi sur les **12 dossiers complets**, tous ont été admis à concourir à ces examens professionnels.

## II - Les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité

Sur les **12 candidats convoqués** (pour conseiller qualifié et technicien principal) aux épreuves écrites, **10 étaient présents, 2 absents**.

### Tableau récapitulatif par grade

Cadre d'emplois	Examen Professionnel		
	Grade visé	Candidats admis aux écrits	Candidats présents aux écrits
« Conception et encadrement »	Conseiller qualifié	6	5
« Maîtrise »	Technicien principal	6	5
<b>TOTAUX</b>		<b>12</b>	<b>10</b>

Soit un taux de présence : **83,33 %**

1- Les centres d'examen :

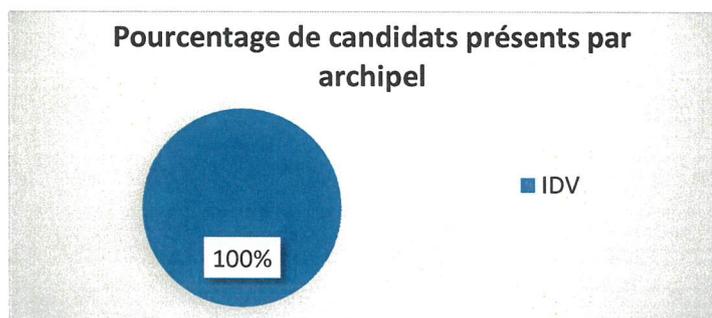
Les épreuves écrites d'admissibilité se sont tenues le mercredi 20 juillet 2022 dans les locaux de l'Institut supérieur de l'Enseignement privé (ISEPP).

2- Selon hommes-femmes et par spécialité :

Sur les 10 candidats présents :

- 5 femmes (50 %)
- 5 hommes (50 %)

3- Selon les archipels : 100 % IDV



### III - Les membres du jury

#### A - Composition :

##### Membres du jury du cadre d'emplois « conception et encadrement » :

- **Monsieur Simplicio LISSANT**, président du jury, 2<sup>ème</sup> vice-président du centre de gestion et de formation en charge des examens professionnels et des concours, maire de la ville de Punaauia ;
- **Monsieur Éric PULL**, ingénieur, chef du bureau des services publics environnementaux au Haut-commissariat de la République en Polynésie française ;
- **Monsieur Frédéric METAYER**, conseiller principal, directeur des services publics environnementaux de la commune de Moorea-Maiao, relevant du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- **Monsieur Jean SILVESTRO**, formateur occasionnel du CGF et ancien directeur général des services du syndicat pour la promotion des communes, personnalité qualifiée.

##### Membres du jury du cadre d'emplois « maîtrise » :

- **Monsieur Simplicio LISSANT**, président du jury, 2<sup>ème</sup> vice-président du centre de gestion et de formation en charge des examens professionnels et des concours, maire de la ville de Punaauia ;
- **Monsieur Mano-Ura TIRAO**, ingénieur, directeur adjoint technique de la direction de l'équipement de la Polynésie française ;
- **Madame Heinui TEPAHAUAITAIPARI**, conseiller, cheffe du service développement durable de la ville de Punaauia, relevant du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- **Monsieur Jean SILVESTRO**, formateur occasionnel du CGF et ancien directeur général des services du syndicat pour la promotion des communes, personnalité qualifiée.

Par arrêtés n°2022-034 et n°2022-036 du 19 avril 2022, le Président du Centre de gestion et formation a arrêté les listes des membres des jurys.

#### B – Réunions :

Les membres du jury se sont réunis comme suit :

- le jeudi 09 juin 2022 : présentation des examens professionnels, des matières, du calendrier et validation de la liste des candidats admis à concourir ;
- le mardi 27 juin 2022 : tirage au sort des sujets des épreuves écrites d'admissibilités ;
- le mardi 26 août 2022 : réunion d'admissibilité et présentation de l'organisation des oraux ;
- le lundi 24 octobre 2022 : réunion d'admission.

### IV - LES ÉPREUVES ÉCRITES

##### Présentation du détail des épreuves par cadre d'emplois :

#### **Cadre d'emplois « conception et encadrement » :**

**Grade de conseiller qualifié**, l'épreuve d'admissibilité comporte deux épreuves. La première épreuve est la rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées, d'une

durée de 4 h 00 – coefficient 2, note supérieure à 07 sur 20. La deuxième épreuve est des questions à réponses courtes, portant sur des éléments essentiels du droit public, du fonctionnement des institutions présentes en Polynésie française, de la gestion des ressources humaines, des finances publiques et de l'économie ainsi que des questions liées à la spécialité du candidat. Chaque question peut être accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posé qui n'excèdent pas une page au total d'une durée de 3 h 00 – coefficient 1, note supérieure à 07 sur 20. Sont admissibles les candidats ayant obtenu une note minimum de 10 sur 20 de moyenne sur les deux épreuves.

**Grade technicien principal**, l'épreuve d'admissibilité comporte une résolution d'un cas concret, à partir d'un dossier à caractère administratif, assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder 25 pages, d'une durée de 3 h 00.

#### 1 - Le choix et la reprographie des épreuves écrites d'admissibilité :

Les membres du jury, réunis le lundi 27 juin 2022, ont dans un premier temps pris connaissance de l'intégralité des sujets proposés par chaque concepteur. Puis, dans un second temps, ont procédé à un vote à bulletin secret. Le président du jury a ensuite cosigné le résultat des différents votes dans un procès-verbal, sous pli cacheté, mis de suite dans le coffre du CGF.

Le mercredi 06 juillet 2022, la responsable des examens professionnels et le directeur du statut du CGF ont ouvert les enveloppes de sujets et procédé à la reproduction des sujets des différents cadres d'emplois.

#### 2 - Les sujets des épreuves :

2-1 : Les épreuves d'admissibilité pour l'accès au grade de « conseiller qualifié » :

a) L'épreuve de note administrative de catégorie A (durée : 4 heures ; coefficient : 2)

Le sujet retenu par le jury est le suivant : « **le développement d'un projet d'aménagement d'un nouvel espace d'accueil pour les défunts (cimetière)** ». Le sujet est consultable sur le site du CGF dans la rubrique « *Annales des examens professionnels* ».

b) L'épreuve de questions à réponses courtes de catégorie A (durée : 3 heures ; coefficient : 1)

- 1) Quels sont les principes régissant les services publics ? (1 point)
- 2) Comment fonctionne un conseil municipal ? (1 point)
- 3) Comment se définit, se présente et s'analyse un budget communal ? (2 points)
- 4) Quels peuvent être les rôles d'un conseiller qualifié de la spécialité technique au sein d'une commune ? (2 points)
- 5) Quels sont les différents types de management, quelle stratégie et quelles évolutions sont à prévoir dans le contexte communal ? (2 points)
- 6) En matière de prévention des risques psychosociaux, comment repérer la violence psychologique et comment caractériser le harcèlement moral ? (2 points)
- 7) Quels sont les enjeux et les leviers de la commande publique ? (2 points)
- 8) Comment se déroule une procédure de passation de délégation de services publics ? (1 point)
- 9) Quelles sont les principales étapes conduisant à la signature d'un marché public de travaux d'un montant d'un montant de 30 M XPF réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ? (1 point)
- 10) Quelles sont les caractéristiques des principaux dispositifs de subventions destinés aux communes dans le cadre de leurs opérations d'investissements ? (2 points)
- 11) En quoi consiste le Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes (PROTEGE) ? (1 point)
- 12) Comment se déclinent les objectifs de la trajectoire outre-mer 5.0 ? (1 point)
- 13) Quels sont le rôle et les missions de la Direction de l'Ingénierie Publique (DIP) du Haut-commissariat de la République en Polynésie française ? (1 point)
- 14) Pourquoi et comment se déploie le dispositif @ctes en Polynésie française ? (1 point)

2-2 : L'épreuve d'admissibilité pour l'accès au grade de « Technicien principal » :

a) L'épreuve de résolution de cas concret de catégorie B (durée : 3 heures)

Le sujet portait sur « **La mise en place d'une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire** ». Le sujet est consultable sur le site du CGF dans la rubrique « *Annales des examens professionnels* ».

3 - Les correcteurs :

Des équipes de correcteurs constituées en binôme ont procédé à la correction des copies des épreuves écrites permettant ainsi une double correction.

4 - L'appréciation des copies par les correcteurs

Pour les conseillers qualifiés : les correcteurs ont soulevé plusieurs difficultés :

- manque de méthodologie pour l'épreuve de note administrative ;
- insuffisance des connaissances fondamentales de l'environnement communal pour l'épreuve de questions à réponses courtes.

Pour les techniciens principaux, les correcteurs ont soulevé un niveau mitigé avec des très belle copies et d'autres qui manquaient de méthodologie.

**Tableau des notes de l'épreuve d'admissibilité**

	<b>Conseiller qualifié</b>	<b>Technicien principal</b>
<b>Note la plus haute</b>	11,76	15
<b>Note la plus basse</b>	3,38	2,75
<b>Moyenne</b>	7,78	9,05

## V - L'ADMISSIBILITÉ

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, les jurys réunis le 26 août 2022 décidaient de déclarer admissibles aux oraux 04 candidats ayant obtenu une note ou moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20.

## VI - LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

04 candidats convoqués aux épreuves orales dont deux pour l'accès au grade de « conseiller qualifié » et deux pour l'accès au grade de « technicien principal » par avancement de grade.

I - Les oraux :

Les épreuves orales d'admission se sont tenues le lundi 24 octobre 2022 dans les salles annexes du CGF. Deux salles ont été mises à disposition : une pour la préparation des candidats et l'autre pour l'audition. Sur les **4 candidats convoqués, 4 étaient présents** aux épreuves orales soit un taux de présentiel de 100%.

**Tableau récapitulatif par grade**

Cadre d'emplois	Examen Professionnel de la spécialité « Technique »		
	Grade visé	Candidats admis aux oraux	Candidats présents aux oraux
« Conception et encadrement »	Conseiller qualifié	2	2
« Maîtrise »	Technicien principal	2	2
<b>Totaux</b>		<b>4</b>	<b>4</b>

a) Une épreuve obligatoire

L'épreuve orale diffère en fonction du cadre d'emplois.

**Pour l'examen professionnel du cadre d'emplois « conception et encadrement »**

L'épreuve d'admission pour l'accès au grade de **conseiller qualifié** consistait en un entretien avec le jury ayant pour point de départ un sujet tiré au sort par le candidat (durée : 15 minutes de préparation et 45 minutes d'entretien).

**Pour l'examen professionnel du cadre d'emplois « maîtrise »**

L'épreuve d'admission pour l'accès au grade de **technicien principal** consistait en un entretien avec le jury ayant pour point de départ la présentation du dossier préparé par le candidat puis une discussion sur celui-ci. Le candidat était également évalué sur sa capacité à manager une équipe, à piloter un projet public, sur sa maîtrise des fondamentaux de la fonction publique communale d'une durée totale de 30 minutes.

Le candidat admissible devait adresser un dossier élaboré autour d'une thématique ou d'une problématique relevant de la spécialité « administrative » et du domaine choisie au moment de son inscription définie par les membres du jury lors de la réunion d'admissibilité. Le jury disposait de ce dossier pour la conduite de l'entretien.

b) Les sujets tirés au sort portaient sur les thèmes suivants :

- « Former le manager citoyen du 21<sup>e</sup> siècle / Les enjeux de la transition écologique » ;
- « Les 17 principes pour les Villes « Eau-Responsables » » ;
- « Électricité : Nouvelle donne dans les îles » ;
- « 12<sup>e</sup> FED : 3,7 milliards de FCFP annoncés pour l'eau et l'assainissement ».

c) Le dossier préparé devait porter sur la problématique suivante :

**Thématique du domaine « environnement » : « L'eau potable »**

Le candidat admissible devait à partir de ses connaissances et ses aptitudes professionnelles proposer au maire sous forme d'un dossier (10 pages maximum), un plan d'action avec des propositions concrètes et réalistes sur le sujet de la hausse du prix de l'énergie qui impacte les équilibres financiers du SPIC de l'eau potable, avec l'objectif de continuer à respecter l'obligation d'équilibre budgétaire.

**Thématique du domaine « restauration scolaire » : « Les menus »**

Le candidat admissible devait à partir de ses connaissances et ses aptitudes professionnelles proposer au maire sous forme d'un dossier (10 pages maximum), un plan d'action avec des propositions concrètes et réalistes pour améliorer la qualité des repas dans la restauration scolaire, notamment sur les valeurs nutritives et l'équilibre alimentaire dans le cadre de la santé publique.

La date du dépôt a été fixée au vendredi 21 octobre 2022 avant 11 h 00 par dépôt physique et dématérialisé.

**Tableau des notes de l'épreuve d'admission**

	<b>Conseiller qualifié</b>	<b>Technicien principal</b>
<b>Note la plus haute</b>	12	13
<b>Note la plus basse</b>	10	13
<b>Moyenne</b>	<b>11</b>	<b>13</b>

d) Le bilan :

**Pour la spécialité « technique »**

Catégorie	Type d'examen professionnel	Recensement des besoins des communes	Nombre d'inscrits	Nombre d'agents admis à concourir	Nombre d'agents présents aux écrits	Nombre d'agents admissibles	Nombre d'agents présents à l'oral	Nombre d'agents admis sur la liste d'aptitude
A	Accès au grade de Conseiller principal	2	0	-	-	-	-	-
	Accès au grade de Conseiller qualifié	8	6	6	5	2	2	2
B	Accès au grade de Technicien principal	12	0	-	-	-	-	-
	Accès au grade de Technicien	0	6	6	5	2	2	2
Total		22	12	12	10	4	4	4

► SUR LE FOND DES ÉCHANGES AVEC LES CANDIDATS :

Les entretiens se sont déroulés dans d'excellentes conditions.

Concernant le niveau global des candidats, les membres de jury et/ou examinateurs ont constaté un niveau satisfaisant.

Pour les candidats admissibles souhaitant accéder au grade de « conseiller qualifié », le jury rappelle qu'il convient tout d'abord de veiller au respect du temps. L'entretien doit permettre d'évaluer les compétences fondées sur le parcours professionnel, sur la motivation du candidat à se projeter sur un poste de « conseiller qualifié ». Les candidats doivent savoir illustrer en argumentant leur propos et avoir une ouverture d'esprit sur leur environnement professionnel communal.

Enfin, le jury reconnaît et apprécie les efforts consentis par les candidats mais rappelle que l'épreuve orale nécessite une préparation à l'entretien avec le jury (notamment la gestion temps, la gestion de l'émotivité doit être travaillée en amont...).

► SUR LA FORME DE L'ÉPREUVE :

En ce qui concerne les épreuves d'admissibilité, les correcteurs de copies et les membres du jury ont soulevé plusieurs difficultés :

- manque des notions de bases relatives au cadre d'emplois ;
- insuffisance des fondamentaux (rédaction, orthographe, grammaire ...).

En ce qui concerne les épreuves d'admission, les examinateurs et les membres du jury rappellent que l'épreuve orale nécessite une préparation personnelle. Le candidat doit connaître les attentes du jury et s'y préparer.

**Conseils aux candidats des examens professionnels par les membres du jury ;**

- Bien se préparer à l'examen en maîtrisant et élargissant ses connaissances professionnelles et plus particulièrement en lien avec le grade visé (rôle, fonctions...) ;
- Se préparer à une présentation dynamique de son parcours et à la mise en perspective de ses compétences ;
- Le stress ne doit pas conduire le candidat à s'égarer en oubliant l'obligation de réserve et de neutralité liée à son statut d'agent public (jugements de valeur, remarques déplacées, attitudes hautaines, familiarité sont à bannir...). Le candidat doit adopter une posture aimable, traduisant sa motivation pendant son entretien ;
- Les valeurs, les grands principes du service public, les connaissances administratives de base et le développement d'une réflexion personnelle et d'une culture générale sont des notions incontournables et doivent être connues ;
- Les jurys ont multiplié les mises en situation pour mesurer l'ensemble des aptitudes des candidats. Le candidat doit faire preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Pour conclure, le jury tient à féliciter tous les candidats admis à cette session et encourage ceux qui n'ont pas réussi l'examen professionnel à poursuivre leurs efforts. Les candidats doivent se préparer sérieusement. Il est indispensable qu'ils maîtrisent le rôle et les missions qui leurs sont dévolues, la réglementation en vigueur mais aussi l'environnement communal.

Le président du jury remercie vivement les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury pour leur fort investissement et de leur disponibilité.

Fait à Papeete, le 15/11/2022

Le président du jury

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Monsieur Simplicio LISSANT